

La mise à disposition de véhicules

La plate-forme mobilité met à disposition des scooters et des voitures pour l'accès à l'emploi, à la formation ou à la recherche d'emploi.

Comment ça marche ?

- Chaque bénéficiaire se recommande obligatoirement d'une prescription
- Le prescripteur envoie la fiche de liaison à l'association
- Le demandeur doit prendre contact au **02.98.62.41.83** pour valider la demande et prendre rendez-vous.
- Sur place, il sera demandé au bénéficiaire:
 - Carte d'identité
 - Justificatif de domicile
 - Permis B
 - BSR pour les personnes nées après le 01/01/1988.
 - Le paiement de la caution (non encaissé) et de la mise à disposition
 - Le contrat de travail
 - La décision de justice si retrait ou suspensions du permis
 - Une paire de gants pour les utilisateurs de scooters

Les tarifs

Nos tarifs *	Jour	Semaine	Mois	Caution obligatoire
Scooter	4€	20€	80€	250€
Voiture	10€	45€	180€	300€
Adhésion	2 € / par an			

*Le tarif inclut l'assurance, les équipements de sécurité (gilet, triangle, casque,...)

En cours de location, une visite périodique de contrôle est programmée afin de vérifier l'état du véhicule :

- 1 fois par quinzaine pour un scooter,
- 1 fois par semaine pour une voiture.



Le transport individualisé ou collectif

Un chauffeur de la plate-forme mobilité accompagne en véhicule léger ou 9 places, les bénéficiaires pour leur trajet lié à l'emploi, la formation ou la recherche d'emploi.

Comment ça marche ?

- Chaque bénéficiaire se recommande obligatoirement d'une prescription (nb: liste des prescripteurs)
- Le prescripteur envoie la fiche de liaison à l'association
- Le demandeur doit prendre contact au **02.98.62.41.83** pour valider la demande et prendre rendez-vous.
- Sur place, il sera demandé au bénéficiaire :
 - carte d'identité
 - copie du contrat de travail
 - le paiement de l'adhésion et des tickets

Les tarifs

Aller ou Retour	2€
Carnet (10)	20€
Adhésion	2€/par an

Les tickets peuvent être achetés en carnet ou à l'unité selon le motif de déplacement.

Ce service est disponible du lundi au vendredi de 5h30 à 22h30 et le samedi de 5h30 à 12h30

Le Microcrédit Personnel

La plate-forme mobilité du Pays de Morlaix accompagne les personnes qui ne peuvent bénéficier du système bancaire classique afin d'accéder au micro crédit pour le financement d'un projet lié à la mobilité:

- achat deux roues, voiture ou voiturette,
- permis de conduire,
- carte grise,
- Réparations, ...

⇒ Crédit de 300 à 3000€ sur 36 mois maximum (selon conditions)

⇒ Le taux est de 0.75 %

Comment ça marche ?

- Tout bénéficiaire doit obtenir une fiche de prescription auprès de son conseiller chargé de son suivi social ou professionnel. Après vérification de l'éligibilité du demandeur, l'instruction du dossier est assurée par un professionnel de l'association.
- Le dossier instruit est présenté lors d'un comité de crédits composé de représentants de l'organisme bancaire et de l'association.
- En cas d'accord, un rendez-vous est fixé avec le demandeur et l'organisme bancaire pour le déblocage des fonds

En cas de difficulté, l'association assure le lien entre la banque et le demandeur

